du journal. 75

Marché-Noir, et

; plus bean et plus

elle cha

us dou!

liction

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

The best of the state of the st

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an , Saumur. . . 18 fr. » c. Poste , 24 fr. » c. Six mois, — . . . 10 » — 13 »

Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. - Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie. Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin. Poste. 6 - 45 - (pour Angers seulement) Omn.

13 Express. DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Express. Omnibus-Mixte. Omnibus. di and soir, Letraind'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43s.

Du droit de refuser la publicatio. ayées, sauf restitution dans ce dernie. Et du droit de modifier la rédaction d. 17 le ON S'ABONNE A

Au Burrau du Journal, pla chez MM. GRASSET, JAYAUD et 1110

Dans les annonces .

Dans les réclames

Dans les faits divers . Dans toute autre partie

Chronique Politique.

La séance publique du Corps-Législatif a été occupée lundi par des dépôts de rapports de commissions et par la discussion de projets de loi d'intérêt localeg en li sism

La Chambre a adopté à l'unanimité des membres votants la proposition de M. Josseau tendant à enlever aux préfets la présidence des conseils de préfecture, apons auss à los

Une question adressée par M. Jules Ferry au ministre de l'intérieur, au sujet de l'épidémie de variole à Paris, a amené M. Chevandier de Valdrôme à donner des renseignements statistiques pleins d'intérêt sur l'action de l'administration en présence de ce fléau, dont l'intensité paraît du reste, avoir été jusqu'à présent fort exagérée.

Le Corps Législatif s'est ensuite ajourné à jeudi, dans ses bureaux, pour procéder à la formation d'une commission de neuf membres, qui sera chargée de l'examen du projet de loi concernant la nomination des maires.

Insignifiance absolue des dépêches étran-Voilà cour la légalité. Le Cons

Pas la moindre nouvelle de Portugal. Qu'est devenu le duc de Saldanha, avec son ministère

6:01

M. Louis Venillot, qui a eu l'honneur de déposer aux pieds du saint père une somme de 100,000 francs provenant de la souscription ouverte par l'Univers, vient de recevoir, en témoignage de la satisfaction de Sa Sainteté, un bref comme n'en ont jamais reçu les archevêques les plus illustres de la chrétienté. L'éminent rédacteur en chef de l'Univers à droit d'en être sier. C'est un triomphe de plus pour lui, triomphe qui emprunte à sa récente lutte avec Mgr l'évêque d'Orléans une signification plus décisive encore. Si son humilité résiste à l'épreuve, c'est qu'elle est au-dessus de la trempe commune; car jamais laïque n'a occupé dans l'Eglise une situation plus haute, et n'a exercé, à côté ou plutôt au dessus des évêques, une înfinence plus visible et plus marquée.

Nous ne sommes, d'ailleurs, nullement surpris que Pie IX remercie et complimente avec cette chaleur l'écrivain qui a conduit dans la presse la campagne en faveur de l'infaillibilité, et ce qui nous frappe dans la réponse du saintpère, ce ne sont point les termes si particulièrement accentués dans lesquels elle est conçue à son égard. Tuabay de la lamatibe

Mais le bref ne s'adresse pas seulement à M. Veuillot. « Ce don, écrit Sa Sainteté, nous a » paru encore plus beau et plus noble, lors-» que nous avons appris que c'est principale. » ment par le clergé secondaire de France, si » dénué de ressources, que ces secours ont * été réuniso pour nous. » Un peu plus loin, le pape ajoute : « Nous félicitons le clergé, qui, uni dans une action commune, vous » soutient par son exemple et par son zèle. »

Dans ces encouragements au clergé dont l'Univers est l'organe et qui marche à la suite de M. Veuillot, il y a une pensée et l'expression d'une conduite. Mgr Dupanloup, on s'en souvient, reprochait vivement au rédacteur de l'Univers de semer la division entre le clergé

secondaire et l'épiscopat. En effet, dans un diocèse dont le chef passait pour être peu favorable aux doctrines ultramontaines, c'était une grande joie pour l'Univers de recruter des offrandes accompagnées presque toujours de déclarations où l'on faisait la lecon à l'évêque, en affirmant avec énergie la croyance en l'in-

C'est dans le clergé, secondaire que ce dogme a trouvé ses plus énergiques propagateurs. Sonscriptions multipliées, lettres à leur évêque, adresses au pape, rien de ce qui pouvait accuser le vœn des simples prêtres et desservants en faveur de l'infaillibilité n'a été

Nous nous bornons à constater le fait . et il mérite par lui même d'attirer l'attention. 9708

Voici la traduction du bref adressé à M. Louis Veuillot, en réponse à l'adresse dont il avait accompagné son offrande :

0381 A notre cher fils Louis Veuillot.

PIEIX, PAPEusisnoM

asys xusqioin Cher fils, salut et bénédiction doone feur depilotzogeel jage à proposide

Les marques de dévouement et d'amour que nous avons reçues de vous, en volre nom et au nom de vos collaborateurs, lorsque vous nous offriez la riche souscription confiée à votre journal par les fidèles, nous ont été trèsagréables, et l'offrande elle-même nous a fait un vif plaisir, parce qu'elle est le gage de la piete filiale d'un grand nombre, et aussi parce qu'elle est le fruit du combat que vous soutenez depuis longtemps pour la religion et pour ce saint-siège.

Ce don nous a para encor. Plus peau que c'est noble ; lorsque nous avons appris qui secondaire de principalement par le clerge de ces, que ces se France, si dénué de ressourses la antière. Le nombre d'a cours ont été réunis pour nou squest totes à œuvre est d'a ceux qui ont concouru à cette des individuel tant plus grand, que les offrances surma il résulte cla ont dù être plus pelites, d'où si au conserve la foi vit ment que l'antique simplicité d'alleson 1q a. 1 3t tel qu'il la plupart, et que ce clergé en les saids port vaille ardemment à confirmer e lealines mem l'union étroite des âmes avec ces sur sur sais verite. Rien ne pent nous être plans lasse sur temps où, le cœur rempli d'affenses las o erreurs qui se multiplient partont 181 896 priqu efforts les ennemis de l'Eglise et al au l'action siège travaillent à séduire nos fils parer de nous a sebasmob ab liorb ai a s

C'est pourquoi nous vous félicite vos collaborateurs, de l'heureux servin à l'affermissement de leur pr nous félicitons le clergé qui, uni da tion commune, vous soutient par so et par son zèle, et nous demandons el Nation & une récompense digne de leur relig leur charité. Comme gage de la faveu et de notre bienveillance paternelle, nou nons avec amour la bénédiction apostoli vous, cher fils, à vos collaborateurs, à y famille et aux autres, objets de nos louange.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 m 1870, de notre pontificat l'an vingt quatre. PIE IX, pape.

Pour les articles non signés : P. GOORT.

LE TOURNOI DE BRETAGNÉ,

Par FRANCIS TESSON.

Duguesclin dévorait le chemin, haletant, plongé dans la béatitude, fier et triomphant comme un dieu.

Il s'échappait des vétements de cette jeune fille, un parfom qui le pénétrait.

Chaque fois qu'il reneontrait son regard, chaque fois qu'il sentait son haleine, chaque fois qu'une des boucles soyeuses lui frappait la joue, il lui passait par tout le corps des frissons de fièvre.

Il n'avait admiré jusqu'alors que les filles du château paternel ou les rustiques servantes des fermes voi-

Pour la première fois de sa vie, il se trouvait en présence d'une de ces créatures qu'on dirait échappées du ciel, tant elles sont belles, et freles, et vaporeuses, et poétiques, et adorables.

Les derniers rayons du soleil donnaient aux objets environnants une teinte fantastique.

On était au printemps. L'enfant leur lies soit frapar familierement sur l'épanie, je te rencoulre,

Les grillons chantaient sous les genêts leurs virelais les plus tendres, auf blatat al aveler 12, avela des

Des bandes d'oiseaux jouaient dans l'air avant de regagner leur nid. a weg silvag wilkey sig in a silvam

La brise était tiéde et frissonnante comme une ca-

Oh! comme Bertrand eut voulu tomber aux genoux de sa compagne, et la presser sur son cœur et lui dire :

- Je ne sais ce que je vois en vous; je ne sais d'où ient que votre sourire, votre parler me donnent plus de courage et d'honneur; je ne sais quel langage plus intime j'entends, lors même que vous vous taisez, ni ce que voit mon âme quand je cesse de vous regarder. En vérité, je ne sais quelle est cette chose qui va de vous à moi. Est-ce l'air? est-ce un feu d'une autre espèce, soumis à d'autres lois, dans lequel je marche, dans lequel je vis, et qui m'embrase pour jamais?

Il eut voulu lui murmurer tout cela et mille choses

Mais ces paroles passionnées, qui bourdonnaient confusément dans son cerveau, comme dans une ruche un essaim naissant, venalent expirer sur ses lèvres

Il n'osait ouvrir la bouche. sirs . soupest ! stoll -

Il n'osait ni serrer ni desserrer ses bras. 115103 pe 1161

Elle était si belle, et si confiante, et si candide.

Il eût craint qu'un mot, qu'un geste, effarouchât l'ange et fit envoler la vision adorée.

Il lui prodiguait tout bas les serments les plus affectueux; et tout haut, affectant un air d'indifférence, il simait un refrain de chasse, tout en continuant de

Un bruit de grelots, de mules et de voix, les tira, elle de sa somnolence, lui de son extasé.

- Voila mes gens, dit la jeune fille en sautant lestement à terre ; séparons-nous, messire Bertrand.

- Déjà ! soupira l'aîné des Duguesclin.

Et comme il faisait mine d'insister :

- Vous m'avez fait serment d'obéissance, fit-elle en souriant, obéissez donc vile, mon chevalier, le service que vous m'avez rendu ce soir n'en aura que plus de prix pour moi.

- Je vous quitte, puisque vous l'exigez, damoiselle ; mais auparavant ne ferez-vous point connaître à votre serviteur votre nom , sans doute aussi charmant que

- Questionneur indiscret, dit-elle en mettant un doigt sur ses levres. A notislamiant al approach as Jung

Me sera-t-il du moins permis de vous revoir?

- Peut-être.

- Od cela? quand cela? parlez to seelong sloob all églogue da poéto comain Virgilius Maro; ao bruit d

- A Rennes, dans un mois si vous le voulez bien ; au tournoi qui sera donné lors du mariage du comte de Blois avec Jehanne de Bretagne.

- J'y serai, n'en doutez point. Mais vous, ne failli rez-vous point à votre promesse?

- Nenni-da. J'assisterai à cette joûte, si Dieu me prête vie, du haut de la tribune ducale. Nous jugerons alors, messire Bertrand, si vos yeux et votre mémoire sont d'accord avec vos serments. Mais adieu ; mes gens approchent, éloignez-vous.

Elle lui tendit ses doigts à baiser.

Il prit délicatement entre ses mains rugueuses et fortes cette blanche et délicate main que lui tendait la jeune fille; mais quand ses mains l'effleurèrent, il eut un éblouissement.

Il lui semblait que le ciel s'était ouvert et qu'il avait contemplé face à face Notre-Dame la Vierge.

Quand il revint à lui, la damoiselle avait disparu, et s'il n'eût pas aperçu, par-dessus les touffes de genéis, les mules qui s'éloignaient, balançant sur leurs croupes des pages et des amazones, il eût pu croire que tout ce qui venait de se passer n'était qu'un vain rêve enfanté par son imagination.

Bertrand Duguesclin reprit sa route à travers la lande, et rentra tout songeur au château de son père.

Pour la première fois de sa vie il oublia de souper ;

290 Annee. - 1870

L'Empereur a reçu, lundi, une députation du département de la Nièvre, qui a remis à Sa Majesté l'adresse suivante des communes de ce département, revêtue de dix neuf mille signa-

- » Il y a peu de jours, vous disiez : « Je me pénètrerai de votre pensée, je me fortifierai de votre volonté. » Au milieu des tristes agitations du moment, que l'expression de cette pensée arrive jusqu'à vous ! Qu'elle y porte le vœu énergique de nos populations agricoles, si fidèles, si dignes d'intérêt? Qu'elle vous parvienne avec l'assurance de leur profond dévouement, au moment où vient d'échouer l'odieux attentat qui menaçait votre vie.
- » Une fois de plus, la France vous acclame. Obéissant aux inspirations libérales de l'époque, elle transforme le mandat qu'en 1852 elle vous avait donné; aujourd'hui, toutefois, comme il y a vingt ans, elle veut l'ordre au dedans et la paix au dehors. Elle n'ignore pas que la liberté seule peut fonder un régime durable; mais la liberté ne s'établira qu'au sein Andinon a du calme et sous l'égide d'une autorité forte et 189 97vnod'une loi respectée, anog sinnog olo tho sanon
- Subivibai est . Vous êtes notre élus Sire; sans hésitation, Muesa licomme sans réaction, yous passurerez au pays 119 iol si o le repos que le scrutin du 8 mai vous réclame. La provocation à la guerre civile, aux plus effroyables crimes, la révolte ouverte, non-seulement contre l'Etat, mais encore contre les principes sur lesquels la société repose; l'appel incessant aux armes, ce n'est pas la liberté. Av. c'est la menace suspendue sur nos plus chers intérêts, c'est l'inquiétude et le doute, c'est la pire des tyrannies ! maifairlem as iop sausans
 - » Plus le nombre de nos libertés s'accroît, ssire, plus l'abus devient un péril et plus la France a le droit de demander à votre gouver-'us et nement qu'il inaugure le respect de la volonté nationale, qui est le premier des principes, la sécurité, qui est le premier des biens. (1) 207
 - » Sept millions de voix vous le demandent. Sire, vous les entendrez, car on l'a dit en votre nom : « Vous êtes le droit, au besoin vous » serez la force la mon de les nos raques
 - Voici les dispositions principales du projet de loi municipale, dont le gouvernement vient de saisir le conseil d'Etat:
 - « La durée du mandat des maires, adjoints et conseillers municipaux est réduite de sept années à cinq;
 - " Les maires et adjoints sont nommés par l'Empereur pour les chefs lieux de département, d'arrondissement on de canton, ainsi que pour les communes de 3,000 habitants et au-dessus; par les préfets, pour les commu-

nes qui n'atteignent, pas ce chiffre de popula- , question de moralité en une affaire de parti, et

. Les maires et adjoints seront choisis parmi les membres des conseils municipaux. »

C'est M. Genteur, président de la section de l'intérieur, qui est chargé de présenter le rapport.

- La Liberté parle d'une pétition en cours de signature parmi la population israélite de Paris, pour demander la promotion au Sénat du grand rabbin du consistoire central.
- Nous avens le regret d'apprendre que la nouvelle relative à la prochaine rentrée de M. Cernuschi en France ne se confirme pas.
- On annonce une amélioration sensible dans l'état de M. Bancel, qui a été transporté de Valence à Lamastre.
 - M. Ledru Rollin revient à Paris.
- Une nouvelle mode parisienne à signaler, celle des thes de cinq heures, à l'usage des maisons où l'on a l'habitude de recevoir à jours fixes le matin. Les thès dits de 5 heures durent de 4 à 6 heures, prétexte à babillages, et surtout... à toilettes nouvelles pour nos dames. Je n'ai pas besoin de vous dire que beaucoup de maris trouvent cette nouvelle invention peu de leur goût. Avis à nos lectrices.

La couleur Metternich adoptée cette année est la couleur hanneton doré, une couleur de saison comme vous voyez. 110 1 mo another

Une place importante restait à prendre dans la presse religieuse : il n'y avait pas encore de grand journal catholique illustré; l'ILLUSTRATION CATHOLIQUE, dont nous recommandons vivement le programme à nos lecteurs, vient aujourd'hui combler cette lacune, Elle offre, en outre, à ses souscripteurs une MAGNIFIQUE PRIME , entièrement gratuite , avant une valeur pouble du prix d'abonnement. Avec de tels éléments, il y a là un succès assure. . noites la la litta b (Voir aux annonces).

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumure, le 30 mai 1870.

Monsieur le Rédacteur.

Plusieurs conseillers municipaux ayant donné leur démission, et jugé à propos de porter devant le public les motifs de leur conduite, il nous a semblé nécessaire de dire aussi notre mot dans cette affaire; ob mou

Ils parlent de convenance, de réserve, de legalité; ils soulèvent bien des questions, ils les grossissent ; il importe de les réduire à leur juste valeur.

A nos yeux, la convenance était de remplir son devoir, d'exercer jusqu'à la fin son mandat, et d'observer vis à vis de ses collègues, l'urbanité à laquelle ils ont droit.

La réserve était de ne pas transformer une

de ne pas la porter sur un terrain étranger.

La légalité consiste à bien expliquer la situa. tion, à obeir aux lois, à les respecter, et à ne pas les confisquer à son profit.

Reprenons les faits à leur origine:

(N° 65.)

La session financière, la plus importante de toutes, était ouverte. Elle a pour objet d'assurer tous les services de l'année prochaine et d'apurer tous les comptes de l'année précédente.

Au début de la première séance, une adresse à l'Empereur, au sujet du complot qui a menacé sa vie, est proposée. L'auleur de la proposition en avait référé plusieurs jours auparavant à l'administration municipale. Celle-ci, représentée par MM. Bury et Lecoy, avait accepté de prendre d'initiative de l'adresse, elle devait la proposer au Conseil et en lire la teneur. Mais, deux jours après, elle revint sur ses pas, et déclara que : la justice n'ayant pas encore prononce, elle s'abstiendrait. Elle ne donna aucune autre raison et ne se retrancha pas dans la légalité. L'auteur de la proposition reprit l'initiative, et l'adresse fut soumise au Conseil. Après une délibération à laquelle les démissionnaires prirent part, elle fut votée par la majorité. Les démissionnaires votèrent contre, mais enfin ils voterent et ne s'abstinrent pas. Puis , sans respect pour la majorité, une fraction de la minorité se leva, protesta et se relira brusquement sans adresser au Conseil un seul mot de regret on de politesse, disant qu'elle donnait sa démission. Le procès verbal fait foi de ces faits. o ollo op 183's

Nous devons signaler en quoi cette conduite nous semble inconsidérée et blâmable.

L'adresse était-elle illégale? (art. 24 de la loi du 18 juillet 1837) soit, Admettons ce principe, à la rigueur. Mais que s'est il passé depuis 1837 et 1855? Chaque fois qu'un évènement public, intéressant la France entière, est survenu, tous les couseils municipaux ont envoyé des adresses, imitant en cela l'exemple donné ou suivi par tous les corps constitués et par toutes les administrations. L'usage, cette loi bien autrement en vigueur que tant d'autres lois, l'a ainsi voulu, et, malgré les protestations de nos démissionnaires, cet usage prévaudra encore. Il y a mieux : chaque fois que nos démissionnaires ont jugé utile de violer cette loi de 1837, ils ne s'en sont point gênés; ainsi on les a vus dernièrement, à deux reprises, saisir le Conseil de la question de savoir si les maires seraient nommes par le Conseil municipal ou par le suffrage universel, plutôt que par le Gouvernement. Aucun d'eux ne s'est levé pour protester de l'illégalité d'une pareille proposition. Et cependant c'était bien une proposition politique, interdite aux délibérations du Conseil. Tandis que l'adresse, uniquement renfermée dans la moralité, écartait avec soin toute interprétation politique. Pourquoi donc rejeter l'une et adopter l'autre? Ah! sans

doute, les besoins de la cause, comme on di au palais! Argument de procureur!

Si nos collègues avaient voulu arguer de la légalité, ils auraient dû ne prendre aucene part à la délibération, et s'abstenir. Mais ils ont parlé, discuté et voté. Dès lors leur devoir était de se soumettre à la décision de la majorité. Ils auraient obéi à la voix de leur cons cience, soit. Leur responsabilité était sauve, et l'affaire terminée. Mais que font-ils? Ils se retirent et se démettent, oubliant tous leurs devoirs. - Comment! plus d'affaires, plus de budget! Leur retraite peut compromettre gravement les intérêts de la ville, arrêter les services publics, désorganiser l'administration, exposer la commune à être administrée par une commission provisoire! Leur vote, leur opposition hautement proclamée contre le Gouvernement impérial, peuvent faire un tort immense à la cité dans le présent et dans l'avenir! Et rien ne les arrêtel Gédant à leur passion, ne prenant pas le temps de la moindre réflexion; ils donnent leur démission, el les voila partis!

Heureusement l'effet est manqué. La loi a prévu ces actes violents, et l'administration continuera de marcher. Il ne suffit pas, en effet, qu'une démission soit donnée, il faut encore qu'elle soit acceptée par l'autorité supérieure qui plane au dessus et est juge des motifs. Le mandat municipal est un double contrat. Si le conseiller l'accepte, nil entre en exercice et prête serment. Il est accepté alors par l'autorité; mais il ne peut pas se dégager tout seul; il faut que l'autorité supérieure le dégage aussi en acceptant la démission. Jusque-là, il figure au tableau. Le démissionnaire peut, sans aucun doute, s'abstenir de siéger désormais lau conseil , mais nil continue de compter parmi les membres en exercice inscrits au tableau, jusqu'à ce que la démission ait été acceptée (Arrêt du conseil d'Etat', 10 mars 1864. - Sainte-Hermine, théorie administrative, dans son Traite de l'organisation municipale , 4° édition , p. 46f). Tout membre d'un conseil électif est tenu, comme tous les autres fonctionnaires, de n'abandonner son poste qu'après qu'il en a été relevé. Sans cela, aucune administration civile, militaire, politique ou judiciaire ne serait possible. L'autorité est obligée d'examiner les motifs de la démission et d'aviser, avant de l'accepter, aux moyens de pourvoir au remplacement complémentaire,

Voilà pour la légalité. Le Conseil, réduit à vingt-quatre membres, reste donc composé, jusqu'à nouvel ordre, de ces vingt quatre membres, bien que sept aient donné leur demission. La majorité sera de treize, comme de coulume, et ses délibérations valables et très-légales, lorsque treize membres au moins 000 francs provenant desinesing inores.

Et quand on songe que six de ces démissions ont été données la veille, pour ainsi dire,

pour la première fois de sa vie, il oublia de dormir.

Il réfléchit longuement. Le résultat de ses réflexions fut que lui, Bertrand, né gentilhomme, avait négligé jusqu'alors de se conduire en gentilhomme, et qu'il était temps d'y songer, s'il voulait plaire à la belle in-

Or, plaire à cette enfant, dont il ne savait ni le nom ni le rang, ni la demeure, était désormais le vœu le plus ardent de Bertrand.

Ce fut toute ane révolution qui s'opéra en lui, en un

- Non-seulement j'assisteral au tournoi, s'écria-t-il, mais j'y veux figurer en personne et soutenir l'assaut en chevalier que je suis.

Or, c'était là un vœu bien téméraire, si l'on songe qu'un mois à peine le séparait de cette lutte solennelle, et qu'il lui fallait apprendre, en un si court espace de temps, la science compliquée des exercices de la chevalerie, dont jusqu'alors il n'avait pris nul souci, et que les plus vaillants et les plus braves mettaient des années à acquérir. vensit de se passer n'était qu'un vain rêve

L'aube du jour si impatiemment attendu s'était levée enfin; mais, contre son attente, Bertrand, sur le rapport du chapelain mécontent de la manière dont son élève

profitait de ses leçons littéraires, Bertrand, dis-je, fut consigné au château, avec défense expresse d'en

L'ainé des Duguesclin se soumit sans mot dire au châtiment qu'on lui infligeait.

De la salle où il était confiné, il vit partir son père montant son meilleur cheval de bataille, sa mère emportée par une blanche haquenée, puis les suivantes de sa mère, puis les hommes d'armes de la Motte-Broon, puis les serviteurs de son père.

A chaque pas des chevaux sur le sol, il lui semblait qu'on lui déchirait les entrailles et qu'une voix railleuse lui répétait à l'oreille :

- Elle t'attend là-bas!

Il avait juré d'être exact au rendez-vous! Voudrait-il donc passer aux yeux de la belle inconnue pour un félon et un chevalier sans parole!

Quand le dernier varlet du cortége paternel eut disparu, Bertrand serra les poings et s'écria :

- J'irai!

Bertrand était avant tout un esprit primesautier, ayant en horreur la dissimulation et le mensonge.

Sans plus de détours, il marcha droit au chapelain qui le gardait à vue.

Le docte professeur était absorbé par la lecture, d'une églogue du poète romain Virgilius Maro; au bruit des pas de son élève, il releva la tête d'un air étonné. - Messire, dit Bertrand, d'un ton respectueux mais

ferme, je n'ai pas voulu partir pour Rennes, sans vous faire mes adieux sinangesein is abili

- Partir pour Rennes! articula le chapelain qui fit un haut-le-corps et demeura les yeux écarquillés, la bouche béante, aussi stupéfait que s'il eut vu et ouï Satanas en personne, no siov of

- Oh! rassurez-vous, ajouta le jeune homme, je serai rentré demain au point du jour : quant aux suites de mon escapade, ce sera un compte à régler entre mon

Puis, sans attendre de réponse, Bertrand quitta la salle, referma la porte, en tira les verroux, enferma le docte chapelain à triple tour et dégringola quatre à quatre l'escalier de pierre qui conduisait à la cour du châil cat vould lai marmarer tout cela et mille ciust

- Monseigneur , arrêtez l je vous en conjure , criait le chapelain qui s'arrachait les cheveux de désespoir.

Mais l'écolier vagabond riait de ses cris, ab mambant

Les cours du château étaient désertes : Bertrand courut aux écuries.

- Holà! Jacques, cria-t-il au palefrenier qui bâillait au soleil, vite un cheval! ob in rorres in lieso'n II - Un cheval? monseigneur veut rire! is the soul

- Comment cela, drôle ?

- Où monseigneur veut-il que je prenne un cheval?

- Aux écuries, je suppose.

- Les écuries sont vides. PHANTER TOURNOI DE BRESHA

- Je dis la vérité. Si bien monté qu'il soit en beaux chevaux percherons, monseigneur votre pere a dú en emprunter quelques-uns à ses vassaux pour compléguesella dévoralt le chemin, balc aspaque de res

- Diantre, murmura Bertrand, voita un contre temps sur lequel je ne comptais guère. Je ne puis pour tant pas aller à Rennes à pied. La marche me fatiguerait et me rendrait impropre aux joûtes du tournoi pour lesquelles tout bon chevalier réserve ses forces entières,

- Eh! par Notre-Dame ! s'écria-t-il enfin , puisque mon père a emprunté des chevaux à ses yassaux, je puis, en bon fils, imiter l'exemple de mon père.

Al descendit en courant le sentier rocailleux qui du château de la Motte-Broon conduisait dans la plaine.

Le premier homme qu'il rencontra était le tenancier du moulin communal. Le bonhomme, coiffé du classique bonnet de coton; humait l'air, matinal sur le seuil de sa porte. supplicated alniel and athennovivi

- Dieu soit loué, maître Jehan, fit Bertrand qui lul frappa familièrement sur l'épaule, je te rencontre à

des élections générales, lorsque toute réélection partielle était inutile et impraticable! Quel a donc été le but poursuivi par nos six collègues, si ce n'est d'entraver et d'arrêter les affaires, en annulant la majorité? Mais ils se sont trompés. Beaucoup de bruit pour rien! Une tempête dans un verre d'eau!

Revenons à leur démission et analysons en les motifs: Ils ont voulu faire de l'adresse une question politique; elle blessait leurs sentiments personnels, soit; mais que dire de leur conscience judiciaire, qui leur défend de penser comme les magistrats de toules les cours impériales et de tous les tribunaux. - Ils disent: « La justice n'a pas encore prononcé. Une » adresse pesera sur la justice et compromettra » le sort des prévenus. - Le complot est un » pretendu complot; rien ne le prouve, rien » ne peut, faire soupçonner qu'il existe. » Ainsi, six membres du conseil municipal de Saumur n'admettent pas les documents officiels publiés par le garde des sceaux et par le procureur général près la cour impériale de Paris, ni la convocation de la haute cour nationale. La France entière a foi et adopte ; nos six collègues nient et rejettent. C'est leur droit, sans doute, mais de quel poids pèse leur opinion en regard de celle de la France?

Ils considerent encore l'adresse comme étant de nature à exercer une pression sur la justice : cela nous semble une injure bien gratuite envers la magistrature, surtout lorsqu'elle vient d'avocats et d'avoués, qui devraient la respecter plus que personne. Enfin les demissionnaires out encore regardé « l'a-» dresse comme une protestation contre le » vote de la majorité de nos conciloyens dans la question du plébiscite. » C'est une prétention excessive et contraire à la vérité : d'abord, le plébiscite n'a rien à démêler avec l'adresse; ensuite, la ville a donné 1,212 oui contre 1,233 non; _ mais si, comme on l'a deja demontre, on reprenait sur les 720 oui donnés par l'Ecole de cavalerie 150 oui qui sont les votes d'électeurs civils inscrits d'abord sur notre liste électorale, et qui ont été annexés exceptionnellement aux votes militaires, la ville aurait eu une majorité de plus de 120 oui. Mais là n'est pas la véritable question : l'adresse ne comportait que la question de moralité, l'horreur de l'assassinat, et s'il avait fallu faire voter toute la liste électorale sur la question ainsi entendue et ainsi présentée, nous sommes heureux d'affirmer que pas une voix n'aurait voté pour l'assassinat. Pourquoi donc mêler ces deux choses si distinctes, l'adresse et le plébiscite? Il y aurait là quelque chose d'odieux et de perfide qui a sans doute échappé à la rare intelligence des démission-

Il y a encore dans ces démissions un côté bien faible; mieux conseilles, nos collègues ne nous auraient pas abandonnés. Est ce que dans trois ou quatre semaines nous ne serons

pas tous démissionnaires? Notre mandat sera expiré et nous rentrerons tous dans les rangs des électeurs. Seulement il leur a plu de déchirer ce mandat et de déserter leur poste. Nous, nous sommes restés au nôtre, nous avons règlé les affaires de la ville, assuré les services, accompli notre devoir jusqu'au bout, et notre conscience ne nous reproche rien. C'est un avantage précieux.

Tels sont les faits et les réflexions que nous livrons en toute confiance à l'appréciation de nos concitoyens : qu'ils comparent et qu'ils jugent.

BINEAU, C. Mal.

Nous, soussignés, adhérons complètement à la lettre ci-dessus:

Besson, Bonnemère, Bucaille, Chedeau, Henri Delavau, Girard, Gustave de Fos, Jouffrault, Lambert-Lesage, Charles Ratouis, Thiffoine-Mercereau.

M. Paul Mayaud, absent de Saumur, n'a pu être consulté.

Ainsi qu'il a été annoncé, le conseil municipal s'est réuni hier soir à l'Hôtel-de-Ville pour clore la session budgétaire. Treize membres ont été présents. C'est, d'après l'opinion émise, le nombre strictement nécessaire pour rendre la délibération légale.

Les absents ont motivé leur absence.

Mardi, vers midi, un habitant d'Allonnes, le sieur S..., s'est brûlé la cervelle dans l'île Maffray. S..., dit-on, sous le coup d'une pour-suite judiciaire, s'est fait justice lui-même. Il avait acheté le matin même, chez un armurier de notre ville, le pistolet avec lequel il s'est suicidé.

Lundi soir, un garçon de ferme, le sieur L..., d'Allonnes, se dirigeait chez son maître en état complet d'ivresse. Malheureusement le dieu des ivrognes ne veilla pas sur lui. L..., au lieu de suivre le chemin qui conduit à la porte, prit un sentier qui aboutit à un réservoir d'eau dans lequel il tomba. Quand on arriva à lui, L... avait cessé de vivre.

On nous écrit de Nueil :

Dimanche dernier, Nueil était en fète. La compagnie de pompiers, qui vient d'être organisée dans cette commune, procédait à son installation. De nombreuses invitations avaient été faites, et chacun s'était empressé d'y répondre. La compagnie de pompiers de la ville de Doué s'était rendue dès le matin à Nueil, pour fêter la bienvenue de leurs nouveaux camarades qui s'étaient eux-mêmes empressés d'aller à leur rencontre.

Les deux compagnies réunies ont fait leur entrée à Nueil, musique en tête et drapeaux déployés. A l'issue de la grand'messe, elles se sont rangées en bon ordre sur la place du Champ-de-Foire, et la revue a été passée en présence des autorités locales, et d'un con-

cours nombreux d'assistants qui ont tous remarqué le bon ordre et la belle tenue de ces compagnies.

Les musiques de Doué et de Nueil, qui s'étaient également donné rendez-vous, ont exécuté plusieurs morceaux avec un accord et un ensemble parfaits. Aussitôt après la revue, un dîner de 150 couverts, dressé dans un vaste local décoré pour la circonstance, était offert à la compagnie des pompiers de Doué et aux invités. L'union et la plus franche cordialité n'ont cessé de règner parmi les convives. Au dessert, M. le maire de Nueil s'est levé et a porté un toast à l'Empereur, qui a été salué d'unanimes applaudissements.

Des complets, improvisés pour la circonstance, ont été ensuite chantés avec entrain par M. le lieutenant de la compagnie des pompiers de Doué, et le joyeux refrain a été répété en chœur par les convives.

Dans la soirée, une salve de 21 coups de canon annonçait la fin de la fête, et le rappel des tambours fixait l'heure du départ. Les deux compagnies de pompiers se sont alors groupées autour de leur drapeau, et ont défilé musique en tête. La compagnie de Nueil a reconduit celle de Doué jusqu'à Preuil, où, avant de se séparer, elles ont échangé les marques les plus vives de sympathie et de fraternité.

En résumé, la journée de dimanche dernier a été bonne pour la commune de Nueil, et laissera parmi ses habitants d'agréables et durables souvenirs. — Les compagnies de pompiers de Nueil et de Doué savent aujourd'hui se connaître, s'apprécier, car elles ont la certitude d'être en communauté parfaite d'esprit et de sentiments, entièrement dévouées l'une et l'autre à l'ordre, à l'Empereur et à la vraie liberté.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

Dernières Nouvelles.

Paris, le 1" juin 1870. — La Chambre prend du repos et la politique sommeille. Du Sénat, on ne parle pas. Rien ne s'agite sous la vieille coupole où M. Rouher promène les ennuis de son exil.

Mardi soir dans une réunion, le centre gauche a décide à l'unanimité qu'il fallait maintenir le programme ancien de M. Buffet et le soutenir.

Dans le cas où le système de nomination des maires par les conseils municipaux échouerait, le centre gauche a décidé qu'il devait voter le projet actuel du gouvernement afin de ne pas provoquer une crise ministérielle.

Madrid, 31 mai. — Dans les Cortès, M. Garrido propose d'élire immédiatement le roi. S'il n'est pas élu après trois votes successifs, il demande que la république fédérale soit acceptée comme forme de gouvernement.

Pour dernières nouvelles : P. Goder.

souhait, j'ai besoin de tes services.

- A vos ordres, notre maître, fit le meunier breton qui salua du bonnet.
- Prête-moi sur l'heure un de tes chevaux !
- Le meunier fit un signe négatif.
- Qu'est-ce ? s'écria Bertrand.
- Mes chevaux sont partis pour Rennes.
- En ce cas, selle une de tes mules, je m'en contenterai, faute de mieux.
- Le front du meunier se rembrunit.
- Impossible, balbutia-t-il.
- Pourquoi me refuser, maître Jehan? As-tu peur que je vende l'animal en route, ou quelqu'un t'a-t-il indisposé contre moi?
- Nenni, dit le meunier, j'ai à cœur de vous être agréable, monseigneur. Demandez-moi toute autre chose et je vous l'octroyerai sur l'heure.
- Je n'ai besoin de rien autre que d'une mule ou d'un bidet.
- J'entends bien; mais, hélas! le malheur veut que mes chevaux, mes mules et mes bidets soient en route pour Rennes.
- Allons, grommela Bertrand, la fatalité s'en méle l'
 Me diras-tu du moins, reprit le jeune gentilhomme, où je puis me procurer cette monture, que je
 n'ai trouvée ni chez toi, ni au château.

Hum! opina le meunier, toutes les bêtes de selle et de trait ont été mises en réquisition depuis trois jours, et je crois qu'on parcourerait le pays à deux lieues à la ronde sans trouver ce que vous cherchez, monseigneur.

Bertrand se gratta le front de rechef, ce qui était chez lui-l'indice d'une vive préoccupation.

Tout-à-coup un hennissement sorti de l'écurie du moulin lui fit dresser la tête.

- Oh! oh! qu'est cela? s'écria le jeune homme d'un ton courroucé. Ou je me trompe fort, ou voilà une voix qui me dit que l'on ment ici!
- La face enluminée du meunier s'épanouit dans un large rire.
- Ah! ah! ah! je vais vous expliquer la chose, fit-il.
- Parle vite.
- Cette voix est celle de la Caillette, qui s'ennuie de rester seule au râtelier.
- Qu'est-ce, s'il te plaît, que la Caillette?
- Une pauvre vieille mule dont se servait feu mon père, qui m'a bercé tout enfant, et que depuis quatre à cinq ans je nourris à rien faire, dans un coin de l'étable. Elle ne saurait vous convenir, monseigneur; voilà pourquoi je ne vous l'ai point proposée.
- Fort bien, fit Bertrand pensif; mais, dis-moi,

crois-tu que, malgré sa vieillesse, la Caillette puisse me traîner jusqu'à Rennes.

- Oui, peut-être, en la ménagéant un peus Du reste rous en jugerez vous-même, monseigneur.
- Eh bien! puisqu'il ne reste en ce pays que ta vieille mule, maître Jehan, je m'en contenterai.
- Soit, dit le meunier.
- Le dos de la Caillette était si maigre, si pelé, si parsemé de rugosités qu'il fut impossible au meunier Jehan d'y adapter ni harnais, ni selle.
- Bast! s'écria Bertrand, que ces retards impatientaient, ne cherchons pas davantage à parer la Caillette. Ce serait peine perdue. Je suis d'ailleurs assez bon cavalier pour la monter à poil.
- Comme il vous plaira, monseigneur, répondit philosophiquement le meunier.

Et voilà comment nous les avons vus au début de ce récit, aux portes de Rennes, la Caillette se trainant cahin caha sur la grande route, et Bertrand oubliant la mine piteuse de la Caillette pour songer aux yeux bleus, à la douce voix, aux longs cheveux, au frais visage de son inconnue de la lande, de cette gracieuse damoiselle, dont il s'était constitué le chevalier, et qu'il espérait revoir dans la tribune ducale, au tournoi des seigneurs brelons.

(La suite au prochain numéro.)

ETAT CIVIL du 21 avril au 23 mai 1870.

22 avril, Louise (enfant naturel) Hospice; -Gabrielle-Marguerite-Pauline Kapp, rue St Jean; — 24, Elie-Louis Coeffard, Grand'Rue; — Berthe-Colombe-Alexandrine Puichaud, rue de la Tonnelle; - 29, Victor Forest, rue Royale; - Mathilde-Claire Rabilhac, rue Courcouronne; - 30, Louise-Agustine Château, rue de Fenet; - Honoré-Joseph Latuner, rue de la Marmaillet; - Marie Rochard, rue St-Nicolas; - 2 mai, Jeanne-Marie Amélie Marie , Ecole de cavalerie ; -7, Marguerite Marie Mennier, rue St-Jean; - Marie-Louise Bougreau, au Petit-Puy; - 11, Henri-Gustave-Victor Garreau, rue de la Comédie; + 12, Gustave Daviau, rue de Fenet; - Louis-Charles Victor Gerhardt, rue Bodin : - Haidee - Albertine - Caro line Decobert, place St-Nicolas; - 16. Léon-Louis Robert, rue du Portail-Louis; - Marie-Marguerite Saulais, Grand'Rue; - 18, Clara Billet, rue de Fenet; - 19, Marguerite Marie Nail, rue du Pressoir-St-Antoine; - Etienne Gabriel Gratien, rue de la Levée-d'Enceinte, - 20, Eugène Baron, Ile-du-Saule; - 21, Juliette-Madeleine Delhommeau, rue du Petit-Mail.

MARIAGES.

25 avril, François-Charles Voiton, cocher, au Coudray, et Marie-Augustine Harel, de Saumur.

27, Fernand-Paul Bersoullé, serrurier, et Ernestine-Hermance Guillemet, sans profession, tous deux de Saumur.

3 mai, Jean David, menuisier, et Marie Pointeau, sans profession, tous deux de Saumur.

9, Joseph Valette, potier, et Victorine Martreau, couturière, tous deux de Saumur.

- 10. Auguste Moutin, jardinier, veuf Anne Coltier, et Marie Breton, domestique, tous deux de Saumur.
- 14, Emile Aloze, pâtissier, de Loudun, et Marie-Julie Patry, lingère, de Saumur.
- 16, Félix-Auguste Gauré, domestique, et Léonie Joséphine Jutau, chapeletière, tous deux de Saumur.
- 17, Joseph Ludovic Brunet, employé de commerce, et Marie Anna Berge, sans profession, tous deux de Saumur.
- 23, Emile-Jean Jousseaume, employé de chemin de fer, de Paris, et Marie-Adolphine Barranger, couturière, de Saumur.

DÉCÈS.

25 avril, Anne Morine, journalière, 76 ans, veuve François Gourbille, Hospice, — 28, Isabelle Marie Remy, 22 mois, rue St-Nicolas; — 29, Joseph Auvray, journalier, 65 ans, Hospice; — 30, Alfred-Georges Ecot, 16 mois, Grand'Rue; — 1° mai, Eugénie Guyader, sans profession, 17 ans, rue de la Visitation; — Soulier, (mort né), masculin, place de la Gendarmerie; — 3, Augustine-Looise Coureau, couturière, 39 ans, épouse Pierre-Réséda Masson, rue de la Marmaillet; — 4, Anne Maury, chapeletière, 66 ans, veuve Mathurin Lallouette, Hospice; — 5, Françoise Thibault, journalière, 72 ans, veuve Pierre Gervais, Hospice; — 9, Louis Millon, ancien géomètre, 70 ans, rue des Basses-Perrières; — 12, Joseph Christin, sans profession, 83 ans, rue St Nicolas; — 13, Jules Aumasson, 8 mois, rue de Fenet; — 14, Louise-

Augustine Château, 15 jours, rue de Fenet;
— 18, Louise Chéreau, buandière, 61
ans, épouse Maurice Touret, Hospice; —
Jeanne Benaist, rentière, 75 ans, veuve
Jacques Chouan, rue de l'Arsenal; — 19,
Perrine Coëffard, 72 ans, rentière, veuve
Pierre Gagneux, place de la Bilange; — 20,
Lonis Deruet, marinier, 78 ans, Hospice;
— Jean François Lesoing, tailleur d'habits,
66 ans, Hospice; — 21, Sophie Guiton dite
Barbiteau, lingère, 50 ans, épouse Lucien

Meslé.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TABACS.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer les obligataires que, paracte authentique, première hypothèque a été prise, en leur faveur, sur les immeubles, usines et autres propriétés de la Compagnie, parmi lesquelles est comprise la fabrique royale et impériale La Honradez.

A cette occasion, le comité des obligataires a reçu du consul général à La Havane la [dèpêche snivante :

Notoriële publique désigne La Hondarez » comme la plus importante manufacture de » cigares et la plus prospère. »

L'administrateur Directeur, C'e de Susini-Ruiseco.

Les portraits des trois nouveaux ministres. le duc de Grammont, MM. Mege et Plichon; le portrait de M. Barbier, de l'Académie francaise ; la Statue de Ponsard, qui vient d'être inaugurée à Vienne; la Cérémonie de cette inauguration solennelle; la Présentation de la remise du plebiscite à l'Empereur, dans la salle des Etats au Louvre; le Vœu à sainte Anne, de M. Bouguereau, l'une des toiles les plus justement distinguées au Salon; la Représentation d'un ballet-pantomime dans un café concert des Champs-Elysées, etc., telles sont les intéressantes gravures contenues dans le numero de cette semaine de l'Univers illustre. Quant à la partie littéraire de ce journal. dont le succès grandit chaque jour, elle est à la hauteur de sa partie artistique. N'oublions pas d'ajouter que l'Univers illustre offre en ce moment à ses abonnés de SPLENDIDES PRIMES ENTIÈREMENT GRATUITES.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTE-MENTS. - Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration: passage Colbert, 24.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

-Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvols, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie. coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, conjestion, nevrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, Maleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. -Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fs.; 12 kil., 60 fr. - La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. - En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. - Envoi contre bon de poste. - Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean , GONDRAND , rue d'Orléans , et chez les pharmaciens et épiciers. - Du BARRY ET Co., 26, place Ven-(439) dôme, Paris.

> BULLETIN DE LA BOURSE, 31 mai 1870.

La Rente, qui est restée dans un statu quo depuis quelques jours, s'est relevée très vivement, et a monté à 75 francs. - Le Crédit Mobilier est, comme les jours précédents, à 245, et l'Immobilière à 122,50 et 125.

Sous le péristyle de la Bourse, on causait beaucoup d'une nouvelle émission, le Canal des Cinq-Villes. Les noms honorables qui sont à la tête de ce nouvel emprunt méritent toute la consiance du public. Nous allons donc, en peu de mots, exposer cette affaire qui mérite l'attention des capitalistes

On sait que l'Espagne est un pays où l'agriculture est le principal organe, mais qui comme dans tous les pays chauds souffre d'un fléau cruel, qui est le manque d'eau. C'est donc pour répondre à des besoins généralement sentis, et pour donner satisfaction à tous les agriculteurs de la Péninsule, que les Cortès constituantes ont voté, le 4 février 1870, une loi très libérale, qui accorde d'importants avantages aux personnes et aux Associations qui entreprendront des canaux d'irrigations.

L'économie de cette loi se résume en une subvention de 150 francs par hectare irrigué, à prélever sur les augmentations de contributions correspondantes. Ces surcroits d'imposition établis par les soins des administrations financières des provinces, représentent en moyenne 20 fr. par hectare et par an. En sus de ces 150 fr., la loi accorde, pour frais d'éludes, intérêts et capitaux, trois annuités de plus, soit en totalité 210 fr. de subvention par hectare, que les concessionnaires recoivent directement des administrations provinciales.

L'emprunt de la Compagnie sera de 18 millions, sur lesquels 3 millions sont d'avance souscrits.

On met à la disposition du public et des communes intéressées 66,000 obligations rapportant 30 francs d'intérêt annuel, payable en or par semestre, le 1er juin et le 1er décembre, à Paris, au siège social, 43, rue Taitbout.

Ces obligations sont émises au prix de 285 el seront remboursées à 500 fr. par tirages annuels, en 23 ans, période calculée sur le délai le plus long pour le recouvrement total de la subvention de l'Etat que ces obligations représentent. La garantie de cet emprunt est des mieux consolidée!!!

1º Le revenu du canal pendant

23 ans (2,200,000)...... 50,600,000. 2° Subvention de l'Etat..... 18,900,000. C'est donc près de quatre fois le montant de

l'emprunt.

Jamais opération aussi bonne et aussi fructueuse ne s'est offerte en France aux capitalistes pour placer leurs fonds. Leurs ordres d'achat peuvent être envoyés au siège de la Société, 43, rue Taitbout, ou soit chez M. LE-PELLETIER, 62, rue de Provence, à Paris, où on pourra leur fournir de plus amples renseignements. C. DELCAMBRE.

P. GODET, propriétaire géront,

UNIVERSELLE

janvier 1870 .

en date du 15 (Pour combattre efficacement le poison que l'on offre partout au peuple dans des opuscules, des JOURNAUX et des . GRAVURES déshonnêtes, il n'est presque pas d'autres moyens aujourd'hui que des JOURNAUX et des REVUES

Telle est l'idée mère qui préside à la creation du seul .

GRAND JOURNAL CATHOLIQUE ILLUSTRÉ

existant encore:

Paraissant tous les Dimanches Le dessin el la gravure constituent l'originalité du nouveau Journal, de papier et l'impression ne laissent absolument rien à désirer, Ce sera une ŒUYRE de GRAND LUXE, digne de son titre et des sujets qu'elle est appelée à traiter

Le Journal paraîtra chaque Dimanche à partir du 3 juillet, en grand in 4°, à trois colonnes. 8 pages de texte, 5 à 6 gravures, dont plusieurs de page entière.

Le programme de l'ILLUSTRATION CATHOLIQUE est tout dans son titre : Mouvement catholique du monde entier, - Evènements importants ayant trait à notre sainte religion. - Fêtes et Cérémonies du Culte. - Œuvres pieuses, - Biographies des célébrités catholiques, - Monuments de l'art religieux, - Missions, - Bibliographie, - Histoire, - Ephémérides, etc. -Telles sont les matières que, par le crayon et par la plume, traitera l'ILLUSTRATION CATHOLIQUE, véritable semaine religieuse universelle, synthétisant toutes les autres.

LA PLUS BELLE PRIME Tout souscripteur reçoit immédialement et franco, à titre de prime entièrement gratuite, une magnifique Gravure sur acier, due au burin de QU'AIT JAMAIS DONNÉE UN JOURNAL : Sur 73 de largeur). représentant : LA BELLE JARDINIÈRE DE RAPHAEL, au MUSÉE DU LOUVRE. ELLE A UNE VALEUR DE 40 FR. Pour recevoir immédialement et franco, parfaitement emballée, la Prime gratuite et le Journal pendant UN AN à partir du 3 juillet, adresser, en mandat de poste, la somme de

VINGT FRANCS à M. l'Administrateur de l'Illustration catholique, 10, rue de l'Algérie, Lyon (Rhône). on susminos elles ench sessions a Bibli Hays

Etude de Me LAUMONIER, notaire paidleby a Saumur.

A L'AMIABLE,

WIGHNES

Appartenant à M. Camille Fraimbault.

Commune de Chacé.

1º Trente-six ares environ de vigne, renfermés de mars, de forme irrégulière, dans laquelle enceinte est une cave, au canton de la Fuie, joignant la route de Saumoussay, celle du pont de Chacé, M. Chasle et M. Venon.

2º Soixante ares environ, à prendre au levant en séparant dans la longueur, du midi au nord, d'un clos de vigne, dans le clos de Chacé, ou Clos du-Château, joignant au midi le chemin des Aulnes, des autres côtés Mm. Chevalier-Châtenay.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

3º Trente-trois ares de vigne en deux morceaux, situés à la Lonnière : l'un joignant au nord un chemin, au levant M. Robin, au couchant M. Chasles; l'autre joignant au nord un chemin, au couchant M. Jean Bougouin.

S'adresser à Me Laumonier, notaire à Saumur.

A CEDER

Pour cause de cessation de commerce, MAGASIN DE LINGERIE

Rue du Puits Neuf, 21. BELLE CLIENTELLE.

S'adresser à Mis Megnen et Du cour et jardin. VEAU. 290129 , 261649 mont sel 11(122) et al S'adresser au bureau du journal. La surte au procham numero.) - l'tres propriétés de la Compagnie, parmi lesquel

MELN DD BA DE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT.

Près Saumur.

TO ME IN THE PARTY OF 14 BEAUX ORANGERS.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CABRIOLET à 4 roues, presque neuf. S'adresser au bureau du Journal.

ALOUDER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

rue Cendriere, Précèdemment occupée par M. Binsse, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise. S'adresser à M. BEAUREPAIRE,

A ELOUIER

Pour la St-Jean,

UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaurepaire,

Composée de 10 pièces environ,

A LOUER essences

Pour la St Jean prochaine, PREMIER ÉTAGE, maison Gaborit, rue St-Jean, à Saumur.

S'adresser à M. Gaborit ou à M. Poisson, rue de la Petite-Bilange.

AN ILON WITE HE

PRÉSENTEMENT,

UN JARDIN, situé au Pont Fouchard, bien affruité, d'une contenance de 13 ares environ. S'adresser, à M. Morance, hôtel

de la Promenade, à Saumur.

ON DEMANDE

Pour la Saint Jean

Une cuisinière et un valet de chambre, pour servir à la campagne.

Ecrire au propriétaire de Bellevue, près Doué-la-Fontaine.

KARKIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marche Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine et Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. Quris, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

- Fort bien, fit Bertrand pensif; mais, dis-moi .

STEED EN LE CHES EN CHES EN LE CONTROL BOURSE DU 1er JUIN RENTES BT ACTIONS Dernier:

au complant. Dernier | Hausse. | Bulsse. Hausse. Balsse. cours. 3 pour cent 1862. 74 » 20 74 45 4 1/2 pour cent 1852. 103 15 103 85 p 10 s a la Obligations du Trésor. . . 497 359 50 2 50 Ville de Paris 1869. . 50 360 Banque de France. 2880 2880 0 Crédit Foncier (estamp.). . 1320 N 1315 ... 5 Crédit Foncier colonial 648 75 Crédit Agricole 650 0 1 25 " Crédit industriel. . . . 25 665 25 Crédit Mobilier (estamp.). 245 3 75 246 25 oled 2à Comptoir d'esc. de Paris. . 75 75 728 988 732 75 25 Orléans (estampillé). Nord (actions anciennes). . 215 50 25 1216 10025 612 50 610 0 2 50 Pom 4 50 25 1015 1012 2 50 50 680 682 50 1 25 695 # 1 620 Charentes 495 50 500 0 2 50 50 Cie Parisienne du Gaz. 1712 1712 50 75 50 207 50 50 Cable transatlantique. 405 122 Compagnie immobilière. Emprunt italien 5 0/0 . . . 59 50 -D 90 0 25 75 395 391 Victor-Emmanuel Crédit Mobilier Espagnol. 456 25 1 9 25 456 25 317 50 1082 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr

50 B B I b D D D 353 349 o 350 b 350 a 349 50 ъ 347 25 347 352 353

ing in the boy on at a Saumur, P. GODET, imprimeur, am stay at he ammed

n'ai trouvée ni chez tol, ni au châtean.